

# CFDT - CGT - SUD - SYNDICAT UNIFIÉ

Paris le 5 février 2003

**Monsieur Bruno METTLING**

Membre du Directoire  
en charge des relations sociales  
Caisse Nationale des Caisses d'épargne  
Boulevard Saint-Jacques  
75014 PARIS

Monsieur,

Les jugements rendus le 28 janvier 2003 par le TGI de Paris témoignent de la dégradation des relations sociales au sein du Groupe, confirment l'illégalité des accords de juin 2002 et vous font obligation de reprendre la négociation.

Ils sanctionnent la démarche négative, que vous avez initiée il y a près de deux ans, caractérisée par votre refus d'engager un véritable dialogue avec les partenaires syndicaux.

C'est ainsi que, successivement, vous avez :

- ouvert les hostilités en dénonçant les accords formant l'essentiel de notre contrat de travail collectif,
- refusé d'engager un réel dialogue intégrant les propositions de l'ensemble des organisations syndicales,
- pris, en conséquence, le risque de conclure avec des organisations minoritaires,
- finalement décidé de nous assigner devant le tribunal pour entraver le droit d'opposition que nous exerçons conformément à la loi.

La justice vous a donné tort en décidant que les accords de juin 2002 ne peuvent entrer en vigueur et vous a, de surcroît, interdit de poursuivre la mise en place des dispositions unilatérales que vous entendiez substituer à ces accords opposés.

Elle a en outre rappelé la validité de l'accord sur le volet social de la reconfiguration du 14 mars 1991, que vous contestiez.

Si nous sommes satisfaits que justice soit rendue aux thèses que nous défendons, nous continuons à déplorer la situation catastrophique dans laquelle vous avez délibérément plongé les relations sociales du Groupe.

Vous avez voulu ignorer les attentes du personnel que nous représentons.

Vous avez ainsi refusé d'ouvrir un véritable dialogue social.

Vous avez voulu aboutir envers et contre tout, en renonçant jusqu'à la légitimité que confèrent le souci de la paix sociale et la loyauté dans les échanges : pour quel résultat ?

Il ne serait ni raisonnable ni responsable que vous persistiez dans une méthode qui a largement montré qu'elle ne pouvait conduire qu'à l'échec, le tribunal lui-même la sanctionnant.

Aussi, nous vous demandons d'engager, sans délai, de véritables négociations sur l'ensemble des dossiers : rémunérations, classifications, carrière, mobilité et droit syndical.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Les secrétaires généraux,

CFDT  
*Benoît Haussmann*

CGT  
*Daniel Gérardi*

SUD  
*Jean-Paul Halgand*

Syndicat Unifié  
*Serge Huber*